

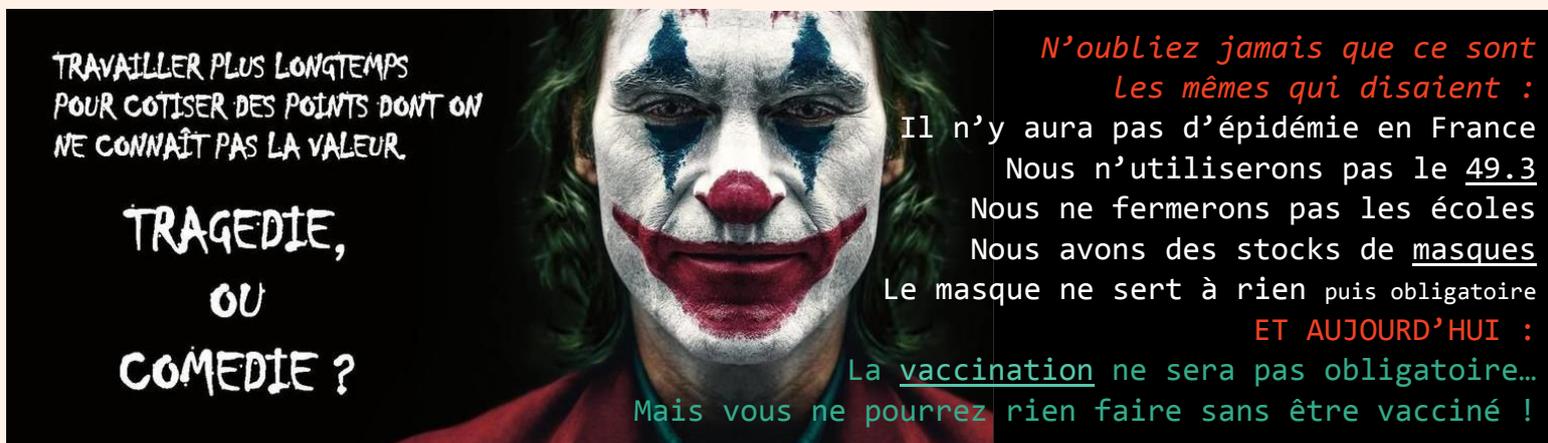






**DÉFINITION DU PROJEEEEEEEEET :** Ce système sera plus lisible pour les assurés : Les Français pourront chaque année connaître le nombre de points dont ils disposent sur un compte unique de retraite, ainsi que le montant de leurs droits. À l'instauration du système universel de retraite, un point correspondra à 10 euros de cotisations.

Source ► [https://reforme-retraite.gouv.fr/IMG/pdf/retraite\\_01-09\\_leger.pdf](https://reforme-retraite.gouv.fr/IMG/pdf/retraite_01-09_leger.pdf)



...Que dire d'une société lorsqu'un fou vous dit ce qu'il y a à faire ?...  
Andreï Tarkovski, Nostalghia, 1983

**QU'IL EST TEMPS D'EN CHANGER !**

**NON ? QU'EN PENSEZ-VOUS ?**

# AVANT-PROPOS

Je tiens à préciser, avant toute chose, que mon objectif n'a jamais été dans l'augmentation de notre pouvoir d'achat ou dans une énième réforme plus prétendument plus juste pilotée par un gouvernement-qui-ment par essence, par nature et prétendument au service du peuple.



Comme d'autres, je ne veux pas que le gouvernement recule mais qu'il disparaisse et que ce monde façonné pour nous par ceux qui sont derrière la réduction programmée de l'Humanité disparaisse pour instaurer à sa place une société des sociétés celle des associations libres, volontaires et autogérées par et pour nous !

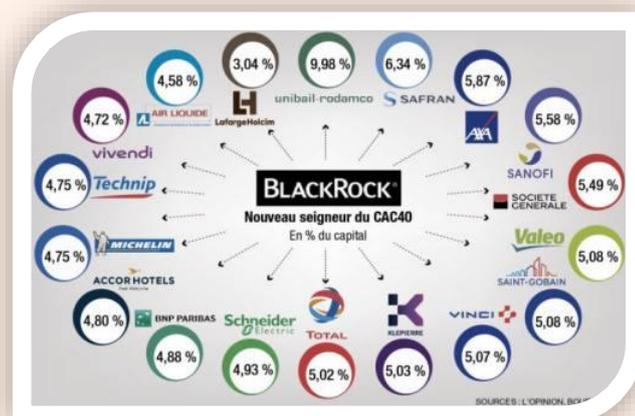
Je ne fais que vous apportez des preuves supplémentaires du PROJEEEEET que Macron, considère comme sa *mission*, a été chargé de parachever, et nous avec. Le projet de réforme de la retraite universelle par points que Macron a été chargé de nous imposer a germé dans les cerveaux malades de BlackRock et Cie..

Quand Sarkozy, 1<sup>ère</sup> taupe zunienne, et Hollande, roitelet du Golf, (dont la mission était de s'effacer pour céder sa place au suivant) étaient des politicards issus du sérail, avec tous deux une très très longue carrière politique faite de veulerie, tromperie et trahison usuelles. Ces deux guignols avaient encore de vieux «réflexes» politiques de «parti» et des réseaux impliqués.

Macron lui n'est qu'un rond de cuir de la banque formaté (voire pucé) aux diktats du capital et bombardé Grand-prêtre (y'a qu'à revoir les images de son incroyable arrivée et discours au Louvre) de la secte ultralibérale franchouillarde à la botte de la City, le CAC40, tout comme Wall Street n'étant qu'une succursale de la City de Londres, avec pour « mission » de liquider tous les acquis sociaux, et nous avec, et emballer le tout pour les Banksters dans une ultime succion de ce qui reste à pomper, la preuve avec la réforme de la retraite par points qui nous revient dans la tronche : Pourquoi Emmanuel Macron décongèle sa réforme des retraites - Le chef de l'État estime que le système par points favorise les plus précaires et assume qu'il va falloir travailler plus longtemps ► [https://www.lepoint.fr/politique/pourquoi-emmanuel-macron-decongele-sa-reforme-des-retraites-03-07-2020-2382855\\_20.php](https://www.lepoint.fr/politique/pourquoi-emmanuel-macron-decongele-sa-reforme-des-retraites-03-07-2020-2382855_20.php)

Derrière la réforme de la retraite universelle à points ne se cache même plus, BlackRock, comme on a pu largement vous le démontrer, en long, en large et en travers ici ou ailleurs.

Comme derrière le déconfinement ne se cachait même pas Bain&Cie, la décision du confinement du gouvernement français, anglais, italien, espagnol, américain, etc., reposait sur le modèle mathématique de dispersion du virus dans la population d'un professeur anglais, Neil Ferguson, de l'Imperial College de Londres ou quand la France choisit Microsoft pour héberger ses données de santé et créé la polémique...



Pour parvenir à ses fins, la malfaisance régnante a instillé depuis des siècles dans les cortex de la population occidentale, que nous serions trop nombreux, et que nous serions menacés d'un Grand Remplacement par les populations africaines et de migrants Proche et Moyen-Orientaux. Après leur avoir fait croire qu'ils étaient des êtres « supérieurs » qu'ils seraient même les « élus » et qu'ils ont été choisis et donc seront sauvés » de la prochaine, et inévitable Apocalypse, soit la PLANdémie au CoV19 et ses conséquences, en acceptant la Dictature Technotronique déjà mise en place et dont la mise en œuvre s'accélère avec la vaccination à ARNm obligatoire contre le COVID19 et dont les personnes âgées résidentes en EHPAD vont servir de cobayes !

Ce qui n'a rien d'étonnant, puisque ce dossier démontre, factuellement, que le Plan/Projet de cette PLANdémie est avant tout une offensive morale, visant à nous faire accepter comme la nouvelle norme sociale de laisser mourir les plus faibles !

***R71 : Tout projet peut se réaliser ou échouer, peut être mis en place ou mis en échec, réussir ou foirer. Notre pouvoir individuel et collectif est celui de dire NON ! En masse et de le mettre en échec une bonne fois pour toutes !***

Pour y parvenir, LEVONS-NOUS ENSEMBLE dans cet ICI et ce MAINTENANT parce que c'est le moment et surtout que c'est notre affaire à TOUSTES !

**JBL1960**

## RAPPEL DES FAITS

**30 novembre 2020 : Réforme des retraites : la majorité se fissure** - Ces derniers jours, plusieurs ministres se sont publiquement opposés sur la question du calendrier et de l'esprit de la réforme. **Bruno Le Maire (Économie) estime que cette dernière doit permettre en priorité de rembourser la dette du Covid-19**, quand **Marc Fesneau (Relations avec le Parlement)** et **Élisabeth Borne (Travail)** soutiennent qu'il faut d'abord "régler la crise sanitaire". La question de la réforme des retraites divise ouvertement le gouvernement et la majorité: le ministre des Relations avec le Parlement **Marc Fesneau** s'est opposé ce lundi, comme sa collègue **Élisabeth Borne**, à son homologue de l'Économie **Bruno Le Maire** pour qui ce dossier est une "*priorité absolue*". Le patron de LREM **Stanislas Guerini** a souhaité en revanche sur RTL "*avancer d'ici la fin du quinquennat*" sur ce "*chantier essentiel*".  
Source ► <https://www.latribune.fr/economie/france/reforme-des-retraites-la-majorite-se-fissure-863643.html>

**28 novembre 2020 : INFORMATIONS EXCLUSIVES** ► Dans le réel, dans la vraie vie voici **l'estimation retraite (ou estimation indicative globale)** reçue **dans le cadre du droit à l'information d'INFO-RETRAITE**, par une femme de 60 ans, à la carrière hachée et employeurs multiples, qui ne travaille pas depuis 10 ans et qui n'a pas assez travaillé de toutes façons, ce qu'elle savait déjà et qui n'a aucun revenu, vivant grâce à la retraite de son mari, locataire de son logement ne bénéficiant d'aucune aide sociale.

### ESTIMATION INDICATIVE GLOBALE INFO RETRAITE (Page 2)

#### TAUX PLEIN (taux maximum acquis sous conditions d'âge et de durée d'activité)

Date du taux plein selon les informations dont nous disposons, vous obtiendrez ce taux : le 01/12/2027, pour vos activités de salarié (l'Assurance retraite), salarié agricole (MSA), artisan ou commerçant (l'Assurance retraite)

Les montants grisés dans ce tableau correspondent aux premiers montants avec le taux plein

**ESTIMATION INDICATIVE GLOBALE  
INFO RETRAITE  
(Page 2)**

TAUX PLEIN (taux maximum acquis sous conditions d'âge et de durée d'activité)
Date du taux plein selon les informations dont nous disposons, vous obtiendrez ce taux : - le 01/12/2027, pour vos activités de salarié (L'Assurance retraite), salarié agricole (MSA), artisan ou commerçant (L'Assurance retraite) Les montants grisés dans le tableau correspondent aux premiers montants avec le taux plein

ESTIMATION DES MONTANTS ANNUELS BRUTS DE VOS RETRAITES						
ÂGE DE DÉPART ENTRE 62 ANS ET 67 ANS						
ÂGES DE DÉPART À LA RETRAITE	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Ces montants sont calculés au	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
Nombre de trimestres estimé	96 T					
RETRAITES DE BASE						
Salarié du privé, salarié agricole, artisan ou commerçant (0)	2 641 €	2 817 €	2 993 €	3 169 €	3 345 €	4 434 €
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES						
Salarié du secteur privé (AGIRC-ARRCO)	741 €	789 €	836 €	874 €	912 €	951 €
<b>TOTAL ANNUEL BRUT</b>	<b>3 382 €</b>	<b>3 606 €</b>	<b>3 829 €</b>	<b>4 043 €</b>	<b>4 257 €</b>	<b>5 385 €</b>
<b>Équivalent par mois (brut)</b>	<b>281 €</b>	<b>300 €</b>	<b>319 €</b>	<b>336 €</b>	<b>354 €</b>	<b>448 €</b>
(0) Activités : salarié du privé (L'Assurance retraite), salarié agricole (MSA), artisan ou commerçant (L'Assurance retraite)						

VERSEMENT UNIQUE						
ÂGE DE DÉPART ENTRE 62 ANS ET 67 ANS						
ÂGES DE DÉPART À LA RETRAITE	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Ces montants sont calculés au	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
Nombre de trimestres estimé	96 T					
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES						
Artisan ou Commerçant (Régime complémentaire des indépendants)	160 €	170 €	180 €	188 €	197 €	205 €
<b>TOTAL</b>	<b>160 €</b>	<b>170 €</b>	<b>180 €</b>	<b>188 €</b>	<b>197 €</b>	<b>205 €</b>

TOTAUX RETRAITE+COMPLÉMENTAIRE :    441 €      470 €      499 €      524 €      551 €      653 €

*Si on a bien tout compris, car on a dû s'y mettre à plusieurs tant c'est pas clair !*

On a pu constater que les montants ont été arrondis aux chiffres inférieurs, que ce ne sont que des estimations et surtout que ces montants sont bruts (de pommes !). Rappelez-vous que cette femme n'a aucun revenu, qu'elle survit grâce à la retraite (1200 €) + complémentaire (500 €) de son époux, qui est plus âgé qu'elle. Et qu'en cas de décès prématuré de celui-ci, elle devra choisir entre pension de réversion et sa retraite !\*

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES INFO RETRAITE (PAGE 3)

Attention : si vous êtes né à partir du 1er janvier 1957, un coefficient de minoration ou de majoration temporaire peut être appliqué au montant de votre retraite complémentaire AGIRC-ARRCO, selon votre date de départ souhaitée. Pour connaître les conditions de votre départ, consultez le site [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr).

Les montants affichés intègrent le minimum contributif. Attention : lors de l'examen de votre dossier retraite, ce minimum vous sera versé si vous remplissez toutes les conditions.

**Attention** : dans la plupart des cas, la reprise ou la poursuite d'une activité après avoir pris votre retraite de base **ne vous procure aucun nouveau droit à la retraite.**

### Comment est calculée l'estimation indicative globale?

L'estimation est établie en tenant compte :

- d'une stabilité de vos revenus jusqu'au moment du départ à la retraite ;
- de tous vos droits potentiels, y compris ceux liés au **service national et aux enfants**, s'ils ont été portés à la connaissance des régimes : la mention figure alors dans les pages des organismes concernés, jointes à cet envoi ;
- de la réglementation en vigueur à ce jour ;
- des hypothèses d'évolution économique (salaire, prix) retenues par la loi de financement de la Sécurité sociale et le Conseil d'orientation des retraites (COR).

Le tableau présente des montants bruts. En l'état de la législation, pour estimer le montant net, il faut déduire :

- la contribution sociale généralisée (CSG) prélevée au taux maximal de 8,3% ;
- la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) prélevée au taux de 0,5 % ;
- la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie prélevée au taux de 0,3% ;
- les cotisations maladie sur les retraites complémentaires de salariés (1%) ;
- l'impôt sur le revenu prélevé à la source à partir du 1er janvier 2019.

Des possibilités d'exonération ou de taux minoré existent pour certaines catégories de retraités.

Tout changement dans votre situation professionnelle peut modifier les montants indiqués.

## RETRAITE DE BASE DES SALARIÉS DU PRIVÉ, SALARIÉS AGRICOLES, ARTISANS OU COMMERCANTS L'Assurance Retraite - MSA (Page 6)

INFOS COMPLÉMENTAIRES : 19XX : le cumul des revenus est supérieur au plafond de la Sécurité Sociale

20XX, 20XX, 20XX, 20XX, 20XX : le cumul des revenus est insuffisant pour valider un trimestre.

## RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ (Page 7)

La valeur du point Agirc-Arrco au 01/01/20 est de 1.27140 €

## RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES INDÉPENDANTS L'ASSURANCE RETRAITE (Page 8)

La valeur du point RCI est de 1.178 € au 01/01/20

## **\*SUR LA PENSION DE REVERSION**

Retraites : les pensions de réversion vont être profondément remodelées - Le nouveau dispositif est plutôt une assurance de maintien du niveau de vie, à hauteur de 70 % des droits à retraite du couple, qu'une véritable réversion proportionnée aux cotisations de l'époux décédé. Attention, sujet hautement inflammable. En 2018, le premier départ de feu sur le thème de la réforme des retraites a eu lieu lorsque le haut-commissaire aux Retraites, Jean-Paul Delevoye, a évoqué le sujet de la réversion. Pour calmer le jeu, Emmanuel Macron avait dû monter au créneau et promettre que les droits acquis - la possibilité de toucher après le décès de son conjoint une partie de la retraite de celui-ci - seraient préservés. Sans reculer toutefois sur la volonté de réformer, le mot-clef étant « l'harmonisation ».

La réforme de la réversion qui a été présentée mercredi par le Premier ministre est bel et bien une harmonisation de ces droits très disparates d'un régime à l'autre. Modalités d'ouverture des droits, mise sous condition de ressources, montant de la réversion en cas de divorce, montant de la garantie... Les règles ne sont pas les mêmes pour les salariés du privé, les fonctionnaires, les indépendants, la base ou la complémentaire. Source Les Échos du 13/12/2019

**Harmonisation ?... Vous y croyez vraiment ?**

***Une crise du coronavirus plus tard et ;***

**N'oubliez jamais que ce sont les mêmes qui disaient :**

- Il n'y aura pas d'épidémie en France.
- Nous n'utiliserons pas le 49,3
- Nous ne fermerons pas les écoles
- Nous avons des stocks de masques
- Le masque ne sert à rien
- De toute façon les français ne pourront pas en acheter !

**Et maintenant**

- Les masques sont obligatoires dès l'âge de 6 ans
- Le nouveau vaccin (à ARNm) n'est pas OBLIGATOIRE
- Mais vous ne pourrez rien faire si vous refusez de vous faire Vacciner/piquouzer !

49.3 !

FÉVRIER 2020 :

**AVEC LA RETRAITE UNIVERSELLE PAR POINTS,  
TOUT LE MONDE SERA MIS K.O. !  
(MÀJ DU PDF DES COPIES D'ÉCRAN)**



PUBLICATION JBL1960 du 1<sup>er</sup> Février 2020

Du site officiel INFO RETRAITE - le site officiel qui simplifie votre retraite en faisant des tours de passe-passe (en supprimant les infos qui fâchent...) par exemple

PAS DE JALOUX !... Enfin presque...

Les auteurs-artistes, environ 190 000 personnes, selon le rapport Racine qui vient d'être remis au ministre de la Culture, dénonce : "*plus de 190 000 [artistes-auteurs] n'ont jamais été prélevés de cotisations à l'assurance vieillesse depuis (...) 1975, alors que le contraire leur était indiqué*".

En cause, l'AGESSA, l'Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des auteurs, écrivains, dessinateurs, mais aussi photographes ou compositeurs de musique. Depuis sa création dans les années 1970, elle encaissait certaines charges sociales, mais jamais les cotisations vieillesse de ses assujettis. C'était pourtant sa mission... Source FRANCETVINFO du 31/01/20

**BON, DE TOUTE FAÇON, ON VEUT PAS CREVER  
MIEUX, ON VEUT VIVRE MAINTENANT !**

Le 21 janvier dernier, je publiais au format PDF sur 5 pages, les copies d'écran du site officiel d'INFO RETRAITE (nan y'a pas de fête) alertée par une vidéo (supprimée depuis par YT) d'AminégociateurTV sur le site Les Moutons Enragés et pour avoir fait des simulations sur le fumeux site officiel ► <https://jbl1960blog.files.wordpress.com/2020/01/copie-decran-du-site-info-retraite-en-analyse-du-21-janvier-2020.pdf> présenté, en analyse par ce billet de blog ► Copie d'écran du site officiel d'Info Retraite.fr pour preuve que l'âge pivot est intégré au calcul de votre future retraite ! (version PDF)

Que je remets, ci-dessous ;

# AVANT

CAPTURE D'ÉCRAN DU SITE INFO RETRAITE.FR LE 21 JANVIER 2020

INFO RETRAITE  
Le site officiel qui simplifie la retraite

Page d'accueil

Rechercher une information ...

MES DROITS À LA RETRAITE  
Âge et montant de ma retraite | Vie professionnelle | Vie personnelle

MA RETRAITE AU QUOTIDIEN  
Paiements retraite | Vivre ma retraite

Actualités  
Système universel de retraite : suis-je concerné(e) ?

Zoom sur  
COMPTE RETRAITE  
Votre relevé de carrière en un coup d'œil !

Mon compte retraite  
Avec le compte retraite, vous accédez en toute sécurité à une information personnalisée selon vos régimes de retraite.

## Page 2

### Système universel de retraite : suis-je concerné(e) ?

Le Premier ministre a présenté le 11 décembre 2019 les contours et principes du futur système universel de retraite.

**Ce service permet à chacun d'identifier les différentes dispositions (règles, modalités de transition...) qui s'appliqueront selon sa génération, son statut professionnel et ses régimes de retraite. Il s'appuie sur les éléments présentés par le gouvernement (disponibles ici).**

Pour illustrer de façon concrète le fonctionnement du futur système universel de retraite, des exemples de situations variées ont été élaborés par le gouvernement. Pour les découvrir, [cliquez-ici](#).

Êtes-vous à la retraite ?

Oui

Non

Pensez-vous pouvoir prendre votre retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2037 (dans 16 ans) ? \*

Oui

Non

Je ne sais pas

\*En fonction de votre année de naissance et de votre régime de retraite, sans tenir compte des éventuels départs anticipés dont vous pourriez bénéficier.

**Vous n'êtes pas concerné(e) par le futur système universel de retraite.**

Votre retraite sera intégralement calculée selon les règles du système actuel.

Si vous souhaitez simuler le montant de votre retraite [rendez-vous sur votre compte retraite](#).

La possibilité du départ à la retraite à partir de 62 ans est maintenue. Un départ à taux plein à un âge d'équilibre à 64 ans est proposé pour 2027.

Recommencer le parcours

Lien des éléments présentés par le gouvernement ►  
<https://www.gouvernement.fr/un-systeme-universel-par-points>

*Afin de vérifier, j'ai renseigné une activité et une année de naissance bidons ;*



## Système universel de retraite : suis-je concerné(e) ?



Sélectionnez votre activité professionnelle

Salarié du secteur privé, Contractuel de la fonction publique

Sélectionnez votre année de naissance

1985

### Vous êtes concerné(e) par la réforme.

Au 1er janvier 2025, vous entrez dans le système universel de retraite. Chaque jour travaillé vous permettra d'acquérir des points.

Ces points s'accumuleront tout au long de la carrière sur un compte et, le moment venu, seront transformés en montant de retraite. Les règles seront les mêmes pour tous.

La possibilité du départ à la retraite à partir de 62 ans est maintenue. Un départ à taux plein à un âge d'équilibre à 64 ans est proposé pour 2027. La mise en place du système universel prendra en compte les particularités de certains métiers [dangereux](#) ou présentant des [facteurs de pénibilité](#).

[En savoir plus sur les éléments présentés par le gouvernement](#)

Votre retraite sera en partie calculée selon les règles actuelles (pour toute la carrière passée avant le 1er janvier 2025) et pour partie en fonction des règles du système universel (pour toute la carrière passée après le 1er janvier 2025).

Le gouvernement s'est engagé à ce que 100% des droits acquis dans le système actuel soient garantis.

[Vous pouvez consulter vos droits à la retraite déjà acquis](#)

Comment sera calculée votre retraite ?

Recommencer le parcours

En savoir plus sur le système universel

Donc, logiquement, dans un cas, comme dans l'autre, l'âge pivot ou d'équilibre est d'ores et déjà inscrit dans le calcul de votre future retraite. Vous avez la possibilité de partir à la retraite à 62 ans c'est maintenu... **Il n'empêche que le départ à taux plein, ne se fera pas avant 64 ans à partir de 2027.** Et dans tous les cas où vous n'avez pas assez travaillé, donc pas assez cotisé = vous attendrez votre tour, de toute façon c'est pas prévu... Bon ça tombe bien, on ne veut pas CREVER MIEUX : mais bien VIVRE MAINTENANT et non plus survivre !...

# APRÈS

## CAPTURE D'ÉCRAN DU SITE INFO RETRAITE.FR LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2020

Page d'accueil, qui a légèrement changée, vous avez les fameux cas types qui sont tous, à première vue, favorable à la retraite universelle par points ;

The screenshot shows the homepage of the website 'INFO RETRAITE'. At the top, there is a navigation bar with the logo 'INFO RETRAITE' and the tagline 'Le site officiel qui simplifie la retraite'. There are also links for 'Écouter', 'Aller au contenu', 'Dyslexie', and language selection 'Fr'. A search bar is present with the text 'Rechercher une information...'. Below the search bar, there are several icons representing different retirement scenarios. The main content area is divided into sections: 'MES DROITS À LA RETRAITE' with buttons for 'Âge et montant de ma retraite', 'Vie professionnelle', and 'Vie personnelle'; 'MA RETRAITE AU QUOTIDIEN' with buttons for 'Paiements retraite' and 'Vivre ma retraite'; 'Actualités' with a red 'X' mark over the text 'Système universel de retraite : suis-je concerné(e) ?'; 'Zoom sur' with a button 'SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE' and a link 'Trouver une situation type proche de la vôtre'; and 'Mon compte retraite' with a button 'J'accède à mon compte retraite'. A footer contains various links like 'Qui sommes nous?', 'Le droit à l'information retraite', etc.

PAGE 2 :



### Système universel de retraite : suis-je concerné(e) ?

Le projet de loi présenté au Conseil des Ministres du 24 janvier 2020 créé le futur Système Universel de Retraite.

**Ce service permet à chacun d'identifier les différentes dispositions (règles, modalités de transition...) qui s'appliqueront selon sa génération, son statut professionnel et ses régimes de retraite. Il s'appuie sur les éléments présentés par le gouvernement (disponibles ici).**

Pour illustrer de façon concrète le fonctionnement du futur système universel de retraite, des exemples de situations variées ont été élaborés par le gouvernement. Pour les découvrir, [cliquez-ici](#).

Êtes-vous à la retraite ?

Oui

Non

Pensez-vous pouvoir prendre votre retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2037 (dans 16 ans) ? \*

Oui

Non

Je ne sais pas

\*En fonction de votre année de naissance et de votre régime de retraite, sans tenir compte des éventuels départs anticipés dont vous pourriez bénéficier.

**Résultat simulation 1 ; Avant 1963 = pas concerné, mais surtout L'âge d'équilibre de 64 ans applicable à partir de 2027 à DISPARU...**



**Système universel de retraite : suis-je concerné(e) ?**

Le projet de loi présenté au Conseil des Ministres du 24 janvier 2020 créé le futur Système Universel de Retraite.

**Ce service permet à chacun d'identifier les différentes dispositions (règles, modalités de transition...) qui s'appliqueront selon sa génération, son statut professionnel et ses régimes de retraite. Il s'appuie sur les éléments présentés par le gouvernement (disponibles ici).**

Pour illustrer de façon concrète le fonctionnement du futur système universel de retraite, des exemples de situations variées ont été élaborés par le gouvernement. Pour les découvrir, [cliquez-ici](#).

Êtes-vous à la retraite ?

Oui

Non



Pensez-vous pouvoir prendre votre retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2037 (dans 16 ans) ? \*



Oui

Non

Je ne sais pas

\*En fonction de votre année de naissance et de votre régime de retraite, sans tenir compte des éventuels départs anticipés dont vous pourriez bénéficier.

**Vous n'êtes pas concerné(e) par le futur système universel de retraite.**

Votre retraite sera intégralement calculée selon les règles du système actuel.  
Si vous souhaitez simuler le montant de votre retraite [rendez-vous sur votre compte retraite](#).

La possibilité du départ à la retraite à partir de 62 ans est maintenue.

Recommencer le parcours

**Votre retraite sera intégralement calculée selon les règles du système actuel.**

**Si vous souhaitez simulez le montant de votre retraite rendez-vous sur votre compte retraite.**

**La possibilité du départ à la retraite à partir de 62 ans est maintenue.**

Sauf que, comme nous l'avons vu avec le cas concret de cette femme de 60 ans à la carrière très hachée, n'ayant pas assez travaillé, elle n'aura droit à une retraite mirobolante à TAUX PLEIN de 448€ qu'à partir du **01/01/2028**, l'année de ses 67 ans, si elle y arrive !

Je vous remets les tableaux communiqués par INFO RETRAITE page 7 ;

TAUX PLEIN (taux maximum acquis sous conditions d'âge et de durée d'activité)	
Date du taux plein selon les informations dont nous disposons, vous obtiendrez ce taux :	
- le 01/12/2027, pour vos activités de salarié (L'Assurance retraite), salarié agricole (MSA), artisan ou commerçant (L'Assurance retraite)	
Les montants grisés dans le tableau correspondent aux premiers montants avec le taux plein	

ESTIMATION DES MONTANTS ANNUELS BRUTS DE VOS RETRAITES						
ÂGE DE DÉPART ENTRE 62 ANS ET 67 ANS						
ÂGES DE DÉPART À LA RETRAITE	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Ces montants sont calculés au	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
Nombre de trimestres estimé	96 T					
RETRAITES DE BASE						
Salarié du privé, salarié agricole, artisan ou commerçant (0)	2 641 €	2 817 €	2 993 €	3 169 €	3 345 €	4 434 €
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES						
Salarié du secteur privé (AGIRC-ARRCO)	741 €	789 €	836 €	874 €	912 €	951 €
<b>TOTAL ANNUEL BRUT</b>	<b>3 382 €</b>	<b>3 606 €</b>	<b>3 829 €</b>	<b>4 043 €</b>	<b>4 257 €</b>	<b>5 385 €</b>
<b>Équivalent par mois (brut)</b>	<b>281 €</b>	<b>300 €</b>	<b>319 €</b>	<b>336 €</b>	<b>354 €</b>	<b>448 €</b>
(0) Activités : salarié du privé (L'Assurance retraite), salarié agricole (MSA), artisan ou commerçant (L'Assurance retraite)						

VERSEMENT UNIQUE						
ÂGE DE DÉPART ENTRE 62 ANS ET 67 ANS						
ÂGES DE DÉPART À LA RETRAITE	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Ces montants sont calculés au	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
Nombre de trimestres estimé	96 T					
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES						
Artisan ou Commerçant (Régime complémentaire des indépendants)	160 €	170 €	180 €	188 €	197 €	205 €
<b>TOTAL</b>	<b>160 €</b>	<b>170 €</b>	<b>180 €</b>	<b>188 €</b>	<b>197 €</b>	<b>205 €</b>

TOTAUX RETRAITE+COMPLÉMENTAIRE : 441 € 470 € 499 € 524 € 551 € 653 €

Et je rappelle que cette personne citée en référence ne perçoit aucun revenu de personne depuis 10 ans, ni aides sociales d'aucune sorte. Elle a bien été reconnue éligible à l'AAH à 50% depuis le 1<sup>er</sup> février 2020 jusqu'au 31 janvier 2025, mais malgré cette notification de décision, elle ne perçoit rien, on l'a oublié surement. Du fait que son riche époux percevant 1200 € de retraite et 500 € de complémentaire, mariés sous le régime de la communauté (personne n'est parfait, hein ?) c'est grâce à cela qu'elle survit.

Comme Macron a décrété que les retraités étaient riches à partir de 1200 €, il a été soumis à la hausse de la C.S.G. & CRDS en 2019.

## **FISCALITÉ DES RETRAITÉ-E-S**

**La réforme fiscale voulue par Emmanuel Macron prévoit plusieurs mesures qui modifieront le mode de calcul de l'impôt des Français.**

Emmanuel Macron a évité d'en parler trop, même s'il ne s'en est jamais caché. Les grands perdants de la hausse de la CSG seront les huit millions de retraités – soit 60 % de cette classe d'âge – bénéficiant d'un revenu fiscal de référence de plus de 14.375 euros par an pour une personne seule (soit 1200 euros mensuels) ou 22.050 euros pour un couple ...

Lire la suite ici : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/06/05/20002-20170605ARTFIG00133-les-retraites-aises-grands-perdants.php>

**9 millions de retraités, à partir de 1200€ de pension, ont vu leur CSG augmenter !**

À partir de 1200€ de revenu mensuel, des millions de retraités vont voir leur CSG augmenter. Avec 1200€ de retraite, vous allez payer 245€ de CSG en plus par an, avec 1500€ ce sera 306€, pour 1700€ 346€ supplémentaires et pour 2000€ le montant à payer en plus sera de 408€. Cette mesure servira à financer la baisse des cotisations chômage et maladie destinées aux actifs. Les employés vont payer plus de CSG et voir leurs cotisations diminuer c'est bien mais qu'en est-il des retraités? Les seniors vont payer plein pot la CSG mais ne vont pas voir leur pension augmenter. Finalement, les retraités seront les seuls perdants ....Et il faut arrêter de dire que seuls les retraités privilégiés seront concernés car avec 1199€ de retraite on n'est pas milliardaire, non? Cette mesure est destinée à renforcer la solidarité entre les seniors "aisés" et les actifs...Drôle d'argument, non?

Quand nous lisons ces quelques lignes tirés d'un journal économique "Les seuls perdants seront les 60 % de retraités qui paient une CSG à taux plein, c'est-à-dire ceux dont le revenu annuel est supérieur à 14.375 euros" "Je leur demanderai cet effort pour avoir un système plus intelligent" défend Emmanuel Macron.

Pour info 14375€ de revenu annuel c'est...1197€ par mois. C'est pas le Pérou !

Source ► <http://blog.seniorenforme.com/9-millions-de-retraites-a-partir-de-1200e-de-pension-vont-voir-leur-csg-augmenter/>

Pour résumer, un bon nombre de retraités gagnant 1 200 euros ne sont pas touchés par la hausse de la CSG contrairement à ce que dit Mailly. Et ceux qui le sont subiront une perte inférieure à ce que la secrétaire général de FO affirme ► Source ► [https://www.liberation.fr/checknews/2018/03/09/est-il-vrai-qu-un-retraite-gagnant-1200-euros-va-perdre-35-euros-par-mois-comme-le-dit-jean-claude-m\\_1653331](https://www.liberation.fr/checknews/2018/03/09/est-il-vrai-qu-un-retraite-gagnant-1200-euros-va-perdre-35-euros-par-mois-comme-le-dit-jean-claude-m_1653331)

La preuve que non ! Une aberration de plus de Libé qui ne nous étonnera qu'à moitié, reste que Jean-Claude Mailly était en dessous de la vérité...

**La preuve avec ce cas concret, le mari de la dame-qui-déplaçait-les-montagnes ;**

***Courrier informatif adressé par L'Assurance Retraite (CARSAT) C/  
La hausse des prélèvements obligatoires CSG - CRDS ;***

Monsieur,

Je soussigné, Agent Comptable de la CARSAT du Centre-Ouest, certifie que la personne désignée ci-dessous :

titulaire d'une pension ou allocation a perçu la(les) somme(s) suivante(s) :

Mensualité	Montant payé	Montant déclaré
01/2019	<b>1236.91</b>	
02/2019	<b>1187.20</b>	

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Décembre 2018 est payable en janvier 2019  
Janvier 2019 payable en février :  
Revenu Fiscal de référence = **17393 donc compris entre 17 071 à 22 316 €**  
CSG -3.80% CRDS -0.5% = **-49.71 €**

Entrainant la retenue sur la complémentaire de **21.27 €**

**TOTAL RETENUES PAR MOIS = -70.98 € sur 1 an = -851.76€ !**

L'AGIRC-ARRCO, la retraite complémentaire, a été moins subtile en lui adressant un courrier au mois de mars l'informant qu'elle ferait un rattrapage de 106.65€ en une seule fois sur le trop perçu au mois de mai 2019 :

Le montant de la retraite complémentaire étant de 494.80 €

$106.35 \div 5 = 21.27 \text{ €}$

$494.80 - 106.35 = 388.45 \text{ €}$  perçu au mois de mai 2019 !

$494.80 \text{ €} - 21.27 \text{ €} = 473.53 \text{ €/mois}$  de retraite complémentaire

## Taux de cotisations applicables aux retraites versées en 2019

Le revenu fiscal de référence (RFR) figure sur votre feuille d'impôt reçue en septembre 2018. Regardez-la puis comparez avec le tableau ci-dessous.

Cotisations protection sociale	Colonne 1. Taux zéro	Colonne 2. Taux réduit	Colonne 3. Taux médian	Colonne 4. Taux normal
	RFR inférieur ou égal à :	RFR allant de :	RFR allant de :	RFR supérieur à :
1 part	11 128 €	11 129 à 14 548 €	14 549 € à 22 580 €	22 580 €
1,5 part	14 099 €	14 100 à 18 432 €	18 433 € à 28 608 €	28 608 €
2 parts	17 070 €	17 071 à 22 316 €	22 317 € à 34 636 €	34 636 €
2,5 parts	20 041 €	20 042 à 26 200 €	26 201 € à 40 664 €	40 664 €
3 parts	23 012 €	23 013 à 30 084 €	30 085 € à 46 692 €	46 692 €
Demi-part en plus	2 971 €	3 884 €	6 028 €	6 028 €
CSG (assurance maladie, famille)	Exonération	3,8 % (2)	6,6% (3)	8,3% (4)
CRDS (dette de la sécu)	Exonération	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Casa (solidarité pour l'autonomie)	Exonération	Exonération	0,3 %	0,3 %
Assurance-maladie (1)	Exonération	Exonération	1 %	1 %

Source : <https://www.cfdt-retraités.fr/CSG2019>

En conclusion et pour bien comprendre les manipulations sans fin du, à tous les coups :

PILE = Y GAGNENT  
FACE = ON PERD !

Preuve surtout **qu'il n'y a pas de solutions au sein de CE système là !** Aussi, je rajoute, ci-dessous, les nombreuses statistiques, recherches, vidéos qui démontrent que rien ne sert de négocier avec Macron et son gouvernement-qui-ment ni avec les suivants...

Et la crise sanitaire fabriquée de la "pandémie" du SARS-CoV-2 alias **COVID19** mettant en place la grille de contrôle de la dictature technotronique à l'échelle planétaire, vient nous le rappeler sans coup férir !

**Après le covid on  
aura le FRIGOVID  
le VENTREVID et  
LES POCHEVID**

**CONTOURNONS-LES POUR ENFIN VIVRE** ; Temps de comprendre que défiler dans les rues de France et de Navarre avec pour seuls slogans une volonté de réforme du système pour le rendre plus « vertueux » n'a jamais eu aucun sens et en a encore moins

aujourd'hui devant la mise en place à marche forcée de La dictature technotronique oligarchique post-capitaliste.

La solution n'est pas dans les rues des grandes villes où les forces de répression de l'État marchandisé nous attendent pour une bataille rangée perdue d'avance, elle est chez nous, de là où nous sommes, dans nos villes, villages, quartiers, communes, lieux de travail. Elle est dans le contournement, dans notre organisation autonome, dans notre pouvoir de dire NON ! Localement et de reprendre l'initiative décisionnaire en agissant ensemble dans la coopération et l'entraide, le boycott, hors institutions et dans la gouvernance populaire des communes se liguant afin de reléguer le vieux monde de l'abjection oppressive et de la pourriture exploiteuse au musée des horreurs et des erreurs de l'histoire humaine.

Arrêtons de suivre les canaux officiels de tout ce ramassis de syndicats, partis politiques, associations, asservis, soumis et qui n'existent que pour nous maintenir divisés pendant que la même fine équipe maintient le pouvoir séparé du corps social et se barre avec la caisse.

Dans ce système-là, dans cette société-là ;

Il faut avoir en tête qu'un homme pauvre sur 4 meurt avant sa retraite et qu'une personne sur 2 de 60 ans est au chômage et grâce à Macron que 2 personnes sur 3 inscrites au chômage ne perçoivent RIEN !

*1 pauvre sur 4 meurt avant La retraite. Oui, vous avez bien lu. On n'est pas tous égaux face à la vieillesse, et certains - Les cadres, les riches - profitent beaucoup plus de la retraite que d'autres ; 1 homme pauvre sur 4 meurt à l'âge de prendre sa retraite, soit 62 ans... ICI et je vous rappelle que la petite-dame-qui-remue-des-montagnes a 60 ans ne perçoit RIEN, NADA, QUEUTCH, 0 et 0+0 ben ça fait... La tête à Jojo, par exemple...*

Rappelez-vous les propos prémonitoires du député LaREM, Dominique Da Silva le 25 janvier 2020 sur BFMTWC (Vidéo) face à un Jean-Lin Lacappelle (RN) médusé sur la réforme des retraites : *puisque l'espérance de vie s'allonge, croyez-moi que votre projet de départ à la retraite à 60 ans à Taux Plein personne n'y croit. Ou alors il faudrait espérer un coronavirus qui viendrait balayer les plus de 70 ans !* Dans : Protocoles de plantes médicinales pour les gripes, Coronavirus et autres SARS du 25 février 2020.

Car l'auteur Dominique Guillet, un des fondateurs de Kokopelli et tenancier du blog Xochipelli, tout comme moi, avait compris que : En parlant de Retraite aux flambeaux ; Les plus de 65 ans, ce sont eux qui sont touchés par le coronavirus, grippe et le SARS 2.0 et le taux de mortalité s'accroît en fonction de l'âge des patients. Ceux en-dessous de 24 ans ne sont pas très susceptibles au virus. Pour ceux âgés de 25 à 44 ans, le taux de mortalité s'élève à 6%. Il est de 15% pour la tranche d'âge de 45 à 64 ans et de plus de 50% pour les personnes au-delà de 65 ans...



POUR FAIRE FOIRER LEUR PLANDémie au ;

**Complot  
Organisé  
Visant à  
Instaurer la  
Dictature sanitaire !**

**POUR UN DÉCONFINEMENT IMMÉDIAT - STOPPER LA MASCARADE & NOUS MUTUALISER LOCALEMENT SANS PLUS ATTENDRE : Parce qu'il n'y a ABSOLUMENT rien à attendre de personne !**

Parce qu'ils sont peu (0.001%) et que nous sommes nombreux (99.999%) et que 10 à 15% d'entre nous est TOUT CE DONT NOUS AVONS BESOIN pour vaincre l'inertie de départ.

Vous pouvez retrouver ce PDF et tous les autres à diffuser et partager sans pitié dans ma BIBLIOTHÈQUE PDF et dans mon DOSSIER SPÉCIAL CORONAVIRUS car tout est lié !

De plus en plus de gens me transmettent des documents via mon blog, mon mail pour étoffer, démontrer, sourcer, étayer les différents dossiers que je traite depuis 5 ans maintenant.

*Parce que s'il est vrai que seul on va plus vite, ENSEMBLE on ira plus loin !*



**JBL1960**